

ment, par exemple, ils n'auraient pas traité si injustement ce religieux qui a été traîné devant les tribunaux, et que les tribunaux ont exonéré de tout blâme. Un accusé n'est pas nécessairement un coupable. On manque à la justice, à la charité et à l'honneur, si on lui refuse le respect qui est dû à son caractère et à l'honorabilité de sa conduite. Nos ordres religieux ont assez mérité du pays, leurs membres ont mené une vie assez sainte et assez dévouée pour qu'on les entoure, il me semble, d'une sollicitude affectueuse et d'une sympathie jalouse. Et je ne puis comprendre comment des journalistes n'ont pas vu tout ce qu'il y avait de méchanceté et d'ingratitude à se faire si volontiers l'écho d'une plainte sur laquelle la justice ne s'était pas encore prononcée, et surtout à faire du zèle pour découvrir des circonstances aggravantes plus mal fondées encore que l'acte d'accusation.

Je compte sur votre bonne volonté, monsieur le directeur, et j'espère que ces fautes ne se commettront plus.

Les assises criminelles viennent de s'ouvrir dans une localité du diocèse. Il serait difficile peut-être de ne pas renseigner le public sur ce qui va se passer. Mais ce service d'information, n'y a-t-il pas moyen de le faire d'une façon qui n'offense ni la morale, ni l'honneur des familles, ni l'innocence des jeunes gens ? Votre journal pénètre partout, il va dans tous les milieux, il tombe sous le regard des enfants. Autant de raisons pour que sa tenue soit irréprochable, que son langage soit toujours décent et respectueux. Ne dites que ce qui est nécessaire, glissez sur tout le reste. Que vos comptes rendus soient brefs et sommaires. Il n'est ni utile ni convenable qu'ils prennent la plus grande et la meilleure place. Le crime et l'homicide n'ont aucun droit à cet excès d'honneur. Pourquoi persister à leur donner le pas sur des événements d'ordre politique, industriel, social ou religieux beaucoup plus dignes d'attention ?

Je vous prie donc, monsieur le directeur, de bien vouloir, pendant toute la durée de ces assises, exercer une vigilance quotidienne sur les rapports judiciaires que vous publierez. Et d'une manière générale, veuillez donner à tous vos collaborateurs des directions précises et des ordres formels, afin que nous n'ayons plus d'écarts pénibles à déplorer.

C'est avec l'espoir que vous suivrez fidèlement cette direction